



## AVIS PUBLIC

### ALIÉNATION DE BIENS D'UNE VALEUR SUPÉRIEURE À 10 000 \$

La soussignée donne avis, conformément à l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes*, que la Ville a aliéné les biens suivants d'une valeur de 10 000 \$ et plus, autrement qu'à l'enchère ou par soumission publique :

- Vente de gré à gré à madame Sylvie Lavoie et monsieur Patrick Lorrain le terrain portant le numéro de lot 3 799 838 du cadastre du Québec, d'une superficie de 871 mètres carrés, pour un montant total de 65 231 \$ plus les taxes applicables.
- Vente de gré à gré à G.D. Immobilier Inc. le terrain portant le numéro de lot 4 878 667 (lots projetés 6 415 372 et 6 415 373) du cadastre du Québec, d'une superficie de 34 024,3 mètres carrés, pour un montant total de 402 857,95 \$ plus taxes applicables.

Donné à Cowansville, ce 17 février 2021.



La greffière,  
Julie Lamarche, OMA